



LE BON CVRE' S. YVES,
PAR SON ENTREMISE CHARITABLE,
Il faisoit que dans la Paroisse, les procez & les querelles, s'accordoient
quasi toutes à l'amiable.
Les Conciles, & les Canons, ont ordonne aux Curez, & aux Pres-
tres, aussi bien qu'aux Eueques, de travailler à cette moisson de
*Dominicus et Petrus dicitur Presbyteri, ante quam Missas celebrent; interrogant si aliqui
qui inter se litem implacabile habent; et si inuenti fuerint; statim reconciliantur.*
Et nos Roys ont contrainct les Curez & les Prestres par leurs Loix & leurs O-
rdonnances, de reconcilier les parties, comme on a dit au sujet des Eueques.
De his qui ad pacem non reuertuntur, a Sacerdotibus ouisus, arguantur, &c.



ICP

FACULTÉ
DE DROIT CANONIQUE

L'esprit grand ouvert sur le monde

Session de formation permanente des personnels d'officialités

sous la présidence de Son Excellence, Monseigneur Jean-Pierre Vuillemin,
Évêque du Mans, Président du Conseil pour les questions canoniques
et juridiques de la Conférence des évêques de France.

28 - 30 JANVIER 2025

inscription

Inscription obligatoire avant le 17 janvier 2025
www.billetweb.fr/session-de-formation-permanente



Session de formation permanente des personnels d'officialités

MARDI 28 JANVIER

8h45 - 9h15

Accueil des participants
Retrait des dossiers
Café d'accueil

9h15 - 9h25

Accueil par **Monsieur le Professeur Ludovic Danto**, Doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

9h25 - 9h35

Ouverture de la journée par **Son Excellence, Monseigneur Jean-Pierre Vuillemin**, Évêque du Mans, Président du Conseil pour les questions canoniques et juridiques de la Conférence des évêques de France

9h35 - 9h45

Présentation par le **Révérénd Père Bruno Gonçalves c. o.**, Professeur extraordinaire à la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

1^{re} session :

Coexistence de la justice étatique et de la justice canonique entre collaboration et frictions

Présidence de séance :

Madame Cécile Thépot-Olagne, Maître de conférences à la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

9h45 - 10h25

Collaborer avec la justice étatique : enjeux et limites. **Révérénd Père Bruno Gonçalves**, Promoteur de justice du Tribunal pénal canonique national

10h25-11h05

Les conventions entre les procureurs de la République et les Diocèses : force et faiblesse d'un système délicat.

Monsieur l'abbé Frédéric Libaud, Chargé d'enseignement à l'Institut de Droit canonique de la Faculté de Théologie catholique de l'Université de Strasbourg, Vice-Official du Tribunal ecclésiastique de Strasbourg

11h05-11h20

Pause

11h20-12h00

Temps de questions

12h15-13h00

Messe présidée par Son Excellence,
Monseigneur Celestino Migliore,
Nonce apostolique en France

13h00 –14h30 Déjeuner libre

14h30-15h10

L'utilisation du Droit canonique par les
juridictions étatiques : regard sur différentes
affaires récentes.

Maitre Bertrand Olliver, Chargé
d'enseignement à la Faculté de Droit
canonique de l'Institut Catholique de Paris

15h10-15h50

Pourquoi avoir recours aux juridictions
de l'ordre civil ? Apories des procédures
canoniques.

Madame Mélina Douchy-Oudot, Professeur à
la Faculté de Droit de l'Université de Toulon

15h50-16h20 Pause

16h20 –17h00

Temps de questions

17h30-18h30

Conseil d'administration de la Société
internationale de Droit canonique et de
législations comparées.
(réservé aux administrateurs)

Session de formation permanente des personnels d'officialités

MERCREDI 29 JANVIER

9h00 - 9h45

Messe à l'Église Saint-Joseph des Carmes présidée par **Son Excellence, Monseigneur Jean-Pierre Vuillemin**, Évêque du Mans, Président du Conseil pour les questions canoniques et juridiques de la Conférence des évêques de France

2^e session :

Droit processuel et droit substantiel matrimonial

Présidence de séance :

Monsieur l'abbé Pierre Deprecq, Official du Tribunal ecclésiastique de Bordeaux

10h00 - 10h40

La révocation des membres du tribunal ecclésiastique **Révérénd Père Philippe Toxé**, Doyen émérite de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris, Vice-Official de Lyon et du Tribunal pénal canonique national

10h40 - 11h20

Mariage et inter-ritualité dans l'Église catholique.

Madame Astrid Kaptijn, Professeur à la Faculté de Théologie de l'Université de Fribourg (CH)

11h20 - 12h00

Temps de questions

12h00 - 14h15

Déjeuner libre

Présidence de séance :

Monsieur l'abbé Frédéric Fermanel,

Directeur du *Studium* de droit canonique de Lyon, chargé d'enseignement à la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

14h15 - 14h55

Le *bonum conjugum* : essai de définition dans le cadre des procédures matrimoniales.

Monsieur l'abbé Joseph Domingo, Vicaire judiciaire du Tribunal de Marseille

14h55-15h35

Ne pas vouloir ou vouloir ne pas : l'acte positif d'exclusion.

Monsieur l'abbé Nicolas de Bocard, Vicaire judiciaire du Tribunal de Lyon

15h35-16h00 Pause-café

16h00-16h40

Illustrations récentes de la jurisprudence en matière d'exclusion du *bonum conjugum*.

Monsieur le chanoine Albert Jacquemin, Vicaire judiciaire du Tribunal pénal canonique national

16h40-17h20

Temps de questions

17h20-17h40 Pause

Leçon académique

À l'occasion de la 5^e édition du code latin de Droit canonique aux éditions Wilson et Lafleur

Présidence de séance :

Monsieur le Professeur Ludovic Danto,

Doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

17h45 - 18h25

Systématisation du droit et codification contemporaine : la codification est-elle une impasse pour le droit canonique ?

Monsieur l'abbé Thierry Sol, Doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Université pontificale de la Sainte-Croix, Rome

18h25-18h55

Table ronde animée par l'abbé

Cédric Burgun, Vice-doyen de la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris avec la participation de **Son Excellence, Monseigneur Juan Ignacio Arrieta Ochoa De Chinchetru, Monsieur le doyen Thierry Sol,** le **Révérénd Père Bruno Gonçalves, c.o.**

19h00-20h30

Cocktail dinatoire sur inscription

Session de formation permanente des personnels d'officialités

JEUDI 30 JANVIER

9h00 - 9h45

Messe à l'Église Saint-Joseph des Carmes présidée par **Son Excellence, Monseigneur Juan Ignacio Arrieta Ochoa De Chinchetru**, Secrétaire du Conseil pontifical pour les textes législatifs

3^e session :

La collaboration entre les tribunaux diocésains et les tribunaux et dicastères de la curie romaine

Présidence de séance :

Monsieur le chanoine Emmanuel Petit, Recteur de l'Institut Catholique de Paris

10h00 - 10h40

La consultation du dicastère pour les textes législatifs.

Son Excellence, Monseigneur Juan Ignacio Arrieta Ochoa De Chinchetru, Secrétaire du Conseil pontifical pour les textes législatifs

10h40 - 11h20

Le Tribunal suprême de la Signature apostolique dans ses fonctions judiciaires, administratives et organisationnelles,
Monseigneur Marc Taillard, Official au Tribunal suprême de la Signature apostolique

11h20-11h50 Pause-café

11h50 - 12h30

Temps de questions

12h30 - 14h15 Déjeuner

Présidence de séance :

Monsieur Pierre Chaffart-Luçon, Maître de conférences à la Faculté de Droit canonique de l'Institut Catholique de Paris

14h15 - 14h55

La rémission au for interne des censures *latae sententiae* non déclarées et réservées au Siège apostolique, **Son Excellence, Monseigneur Krzysztof Józef Nykiel**, Régent du Tribunal de la Pénitencerie apostolique

14h55 - 15h35

Le Tribunal de la Rote romaine n'est-il qu'un tribunal d'appel pour les tribunaux ecclésiastiques ?

Monseigneur Francisco Ibba, Défenseur du lien auprès du Tribunal de la Rote romaine

15h35 - 16h15

Temps de questions et conclusion de la session

Librairie
PIERRE
BRUNET
JEAN-DENYS TETIER

Durant les trois jours de la session, un stand de la librairie Pierre Brunet sera à votre disposition. Il vous proposera notamment les livres écrits par les intervenants ou ayant trait aux thèmes abordés par eux. Tous les moyens de paiement sont acceptés.

infos pratiques

Institut Catholique de Paris
Entrée : 74 rue de Vaugirard 75006 Paris
Contact : etudes.droit.canonique@icp.fr
www.icp.fr



ICP

FACULTÉ
DE DROIT CANONIQUE

L'esprit grand ouvert sur le monde